JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7286700701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7286700701

Cette annonce a été mise en ligne le **30 mars 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **39 - JURA**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 mars 2022, à Dole.
Dénomination : Oly.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 3 chemin de la belaine, 39100 Dole.
Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger : Toute activité de mise en relation entre particuliers pour l'échange, la vente de produits issus du surplus de leurs potagers, vergers ainsi que la mise en relation entre particuliers et professionnels pour l'achat de produits locaux. La société a également pour objet, en France et dans tous les pays, la livraison de produits locaux ainsi que l'établissement de potagers, vergers..
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 12500 euros divisé en 12500 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 19 " AGREMENT DES CESSIONS " des statuts.
1. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
2. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président de la Société et indiquant le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de la cession, les nom, prénoms, adresse, nationalité de l'acquéreur ou s'il s'agit d'une personne morale, son l'identification complète (dénomination, siège social, numéro RCS, montant et répartition du capital, identité de

ses dirigeants sociaux). Cette demande d'agrément est transmise par le Président aux associés..
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Théo REFFAY 33 Boulevard de l'Europe 69600 Oullins.
La société sera immatriculée au RCS Lons le Saunier.

Pour avis.
Théo REFFAY

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

